

moteurs de la nouvelle organisation se trouvait la Fédération Canadienne du Travail qui fut formée à la suite de l'expulsion des Chevaliers du Travail des assemblées du Congrès. Étaient aussi expulsées toutes les autres unions composées d'artisans appartenant à des métiers sur lesquels les organisations internationales réclamaient juridiction. Avec la création du Congrès Canadien du Travail, la Fédération Canadienne s'est effacée. A la fin de 1928, le Congrès Canadien du Travail comptait treize affiliations de corps centraux comptant 50,484 membres, et vingt unions locales détenant de chartes directes, comptant 979 membres, ce qui fait un total de 51,643 adhérents.

Membres des organisations internationales au Canada.—A la fin de 1928, 81 unions internationales de métier avaient au Canada une ou plusieurs succursales, quatre de moins qu'en 1927. Ces différentes organisations avaient ensemble 1,926 branches locales au Canada avec 211,346 membres, le même nombre de branches mais avec augmentation de 6,946 membres comparativement à 1927. Les unions internationales de métier représentent approximativement 63 p.c. de toute les classes de travailleurs au Canada enrôlés dans les unions ouvrières. (Tableau 2).

Corps centraux ouvriers au Canada.—Il y a au Canada 27 corps centraux ouvriers dont 21 sont en opposition directe à l'organisation internationale. Dans certains cas ces corps centraux ouvriers canadiens ont été formés par d'anciens membres des unions internationales. Le 31 décembre 1928 le nombre de membres de ces corps centraux était de 51,858 répartis entre 586 succursales locales (Tableau 3).

Membres des unités indépendantes.—Il y a au Canada 36 unions locales indépendantes ouvrières dont 34 avaient 11,398 membres à la fin 1928; les deux autres n'ont pas fait de déclaration.

Fédération des ouvriers catholiques du Canada.—A l'époque où les Chevaliers du Travail exerçaient leur action dans la province de Québec, il existait dans cette province quatre unions indépendantes, une des journaliers et trois des ouvriers du cuir et de la chaussure. Jusqu'en 1902, ces quatre unions étaient représentées aux conventions annuelles du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Cette année-là, dans le but d'attirer les unions indépendantes sous la bannière des organisations internationales, le Congrès leur refusa le droit de représentation. Les "assemblées" des Chevaliers du Travail disparurent graduellement, mais les unions indépendantes leur survécurent. Jusqu'à ce que le Congrès des métiers fût expulsé, ces unionistes n'étaient pas dans les rangs de l'unionisme international et il n'existait qu'une seule organisation catholique, celle des ouvriers en chaussures de la cité de Québec, qui avait adopté la doctrine sociale de l'église catholique romaine et admettait un aumônier (membre du clergé), cette conduite étant adoptée en 1901 après que l'intervention de l'archevêque du diocèse de Québec eût provoqué le rajustement d'un conflit dans l'industrie de la chaussure de cette cité. Quelques années plus tard un certain nombre d'autres unions nationales furent formées dans la province de Québec qui toutes acceptèrent comme ligne de conduite les déclarations du pape Léon XIII, qui, le 15 mai 1891, lança une encyclique sur l'état des classes laborieuses, et dont les principes ont été plus tard proclamés par le pape Pie X comme loi fondamentale de la situation des travailleurs. En 1918, une conférence des unions nationales fut tenue dans la ville de Québec et elle fut suivie par d'autres assemblées générales à Trois-Rivières en 1919 et à Chicoutimi en 1920; à cette dernière conférence 120 unions avaient envoyé 225 délégués; il y fut décidé de créer un rouage central permanent pour la coordination des unités dispersées. L'année suivante,